

506. 28
M É M O I R E

W
SUR LA NÉCESSITÉ

DE CONSTRUIRE

H O R S D E L A V I L L E

UN HOTEL-DIEU

COMMUNE ET SPACIEUX.

PAR L'AUTEUR DU PROJET D'HOPITAL DES MALADES.

Régnier



A L O N D R E S,

Et se trouve à PARIS,

Chez { DEMONVILLE, Imprimeur-Libraire de l'Académie Fran-
çoise, rue S. Severin, aux Armes de Dombes;
La Veuve DUCHESNE, Libraire, rue S. Jacques, au
Temple du Goût.

M. DCC. LXXVI.

MÉMOIRE

sur la Nécessité

de Construire

des Maisons

à l'usage de

l'Armée et de la Marine.

PAR L'AUTEUR DU PROJET D'HÔPITAL DES MARIAGES.



A LONDRES,

Et se trouve à Paris,

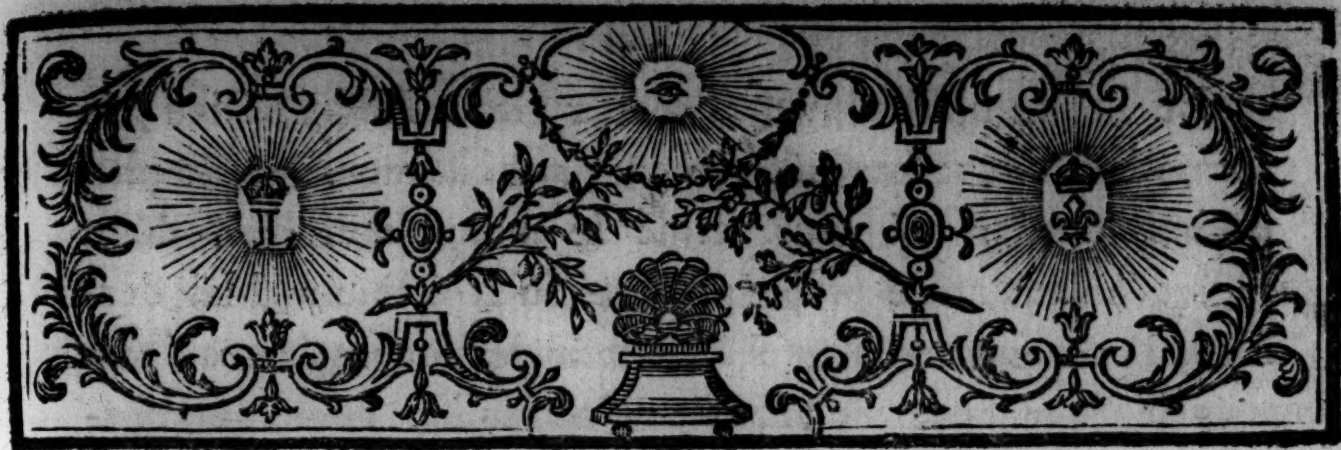
Demonville, Imprimeur-Libraire de l'Académie Fran-

çoise, rue St. Severin, aux Armes de France.

La Veuve Duchesne, Libraire, rue St. Jacques, au

Temple du Goffe.

M DCC LXXVI



M É M O I R E

*SUR la nécessité de construire hors de la Ville un
Hôtel-Dieu commode & spacieux.*

L'ADMINISTRATION des Hôpitaux intéresse si essentiellement l'humanité, l'infortune & même la politique, qu'elle a attiré dans tous les temps l'attention des Citoyens de tous les Ordres.

L'Hôtel-Dieu de Paris est celui de tous ces Etablissmens qui en a été le plus fréquemment l'objet; cependant l'emplacement & la forme de cette Maison, ainsi que le plan général qu'on y suit pour le service des Malades, font on ne peut pas plus contraires au rétablissement de la santé de ces Malades mêmes.

Le vice sensible de ces trois parties principales excite depuis long-temps la commisération publique; nous en déplorons les effets comme Citoyens, & l'expérience que nous avons acquise dans le service des Hôpitaux, nous donne le courage d'écrire sur la nécessité & sur les moyens d'une réforme, qui remplisse le premier vœu des Fondateurs, & les vues patriotiques du Gouvernement sur cet objet.

A

Le lieu le plus convenable pour placer l'Hôtel-Dieu, la forme la plus avantageuse à donner aux bâtimens, & le plan d'administration qui nous paroît le mieux entendu, étant indiqués dans notre projet présenté au Roi le 12 Mai dernier, il ne nous reste qu'à faire voir les inconvéniens énormes de l'emplacement actuel, qu'on semble vouloir conserver contre le vœu unanime de tous les Citoyens, & contre toute raison d'humanité & de politique.

Un air pur & sain est le premier remède qu'il convient de procurer aux Malades: c'est le principe qui a déterminé les Fondateurs des Maisons publiques, destinées à la guérison des Malades, ou à l'habitation des Vieillards, à choisir des emplacements dans les alentours des Villes, ou du moins très-isolés au sein de ces Villes mêmes. L'Hôpital-Général, l'Hôpital de la Miséricorde, Bicêtre, les Invalides, l'Ecole Militaire, l'Hôpital Saint-Louis, celui de Sainte-Anne, les Incurables, la Charité, en un mot tous les Etablissmens de cette espece font ou étoient hors de la Ville; l'Hôtel-Dieu même, qui dans son origine n'étoit qu'une Maison propre à recevoir un très-petit nombre de Malades, étoit placée à l'extrémité de la Cité; elle étoit isolée de toutes parts, & sa partie méridionale dominoit sur une vaste campagne; enfin tous les Fondateurs d'Hôpitaux & tous les Médecins ont senti l'influence de l'air sur les Malades, & ont eu en vue de leur procurer cet élément dans toute sa pureté.

L'Hôtel-Dieu remplit-il aujourd'hui ces premières vues d'humanité? Environné de toutes parts de bâtimens fort élevés qui interceptent les rayons du soleil, & la circulation de l'air, cet Hôpital entretient long-temps dans son enceinte les corpuscules infects qu'exhalent continuellement les Malades &

les Mourans, & qui, après en avoir hâté la mort, s'élèvent enfin dans l'athmosphère, & y répandent le germe de nouvelles maladies.

Ces exhalaisons acquierent encore un nouveau degré de contagion, par les immondices de tous les genres; & pour comble de calamité, ces immondices sont continuellement versées dans la rivière, & se mêlent aux eaux dont s'abreuvent les Citoyens.

Ces vidanges rendent les eaux si mal-saines, que le Gouvernement, attentif à la conservation des Citoyens, publie annuellement une Ordonnance, en vertu de laquelle on va sur des planches que l'on prolonge jusqu'au milieu de la rivière, puiser l'eau destinée à l'usage des Habitans.

L'emplacement de l'Hôtel-Dieu est donc tout à la fois contraire à la guérison des maladies & à la conservation de la santé.

M. de Chamouffet, dont le zèle patriotique est si connu, crie de toutes ses forces contre cet emplacement, dans un Mémoire imprimé, qui a pour titre: *Exposition d'un Plan proposé pour les Malades de l'Hôtel-Dieu*. Il s'exprime ainsi, page première de ce Mémoire :

» Qu'on se représente donc une Salle où l'on rassemble
 » des Malades de toute espece, & où l'on en met souvent
 » trois, quatre, cinq & six dans un même lit (nous en avons
 » vu jusqu'à huit); les Mourans & les Convalescens accu-
 » mulés dans un même lieu; les Vivans à côté des Morts; l'air
 » infecté des exhalaisons qui sortent de cette multitude de corps
 » mal-sains, & qui portant avec elles le germe de plusieurs
 » maladies, enveniment les maux dont on cherche la gué-

» rison, & en procurent souvent de nouveaux (1). Cet air se-
 » roit dangereux, quand on n'entasseroit ainsi que des hommes
 » qui jouiroient d'une santé parfaite : aussi, parmi ceux même
 » dont le tempérament est le plus fait pour résister à ce mauvais
 » air, combien n'en fort-il pas avec des maux qu'ils n'y
 » avoient point apportés ? &c.

» Si une pareille Maison est funeste à ceux qui vont y cher-
 » cher des secours, *dit encore ce bon Citoyen*, elle doit
 » l'être aux Habitans de Paris. L'on ne sauroit déterminer
 » jusqu'où peut s'étendre sa mauvaise influence. Un air pesti-
 » féré se renouvelle sans cesse dans ce triste refuge, pour
 » se répandre au loin par l'air & par l'eau. Qui fait même
 » s'il n'est pas la cause d'une infinité de maladies, dont la
 » source est actuellement dans le centre de cette grande
 » Ville ? C'est pourquoi les Administrateurs, dans un des
 » comptes dont j'ai parlé (ce sont des comptes rendus au
 » Public par les Administrateurs dans le siècle passé), invi-
 » tent le Public à venir voir les lieux, & à juger par lui-
 » même de la nécessité d'avoir un espace proportionné aux
 » Malades.

» On ne craint point d'avancer, *continue-t-il*, d'après
 » quelques-uns des plus fameux Médecins, que si les Mala-
 » des étoient suffisamment séparés, on en guériroit plus,
 » quand même on ne leur feroit point de remèdes, qu'il
 » n'est possible d'en guérir aujourd'hui à l'Hôtel-Dieu, avec
 » tous les secours de l'art.

Cet emplacement, trop circonscrit, nécessite l'amoncel-

(1) *N. B.* On fait que les blessures y guérissent très-difficilement, & que le tré-
 pas y donne toujours la mort.

lement des Malades, & donne souvent lieu à des méprises. Nous rapporterons encore, par digression, l'autorité de M. de Chamouffet sur la fréquence de ces méprises.

» Comment éviter, dit ce Patriote, les méprises, lorsqu'il faut soigner des Malades entassés, pour ainsi dire, les uns sur les autres? La précipitation des Ministres subalternes ne doit-elle pas les rendre fréquentes? Et avec quelque attention qu'ils se conduisent, peuvent-ils répondre de ne pas se méprendre, en distribuant différens remèdes à divers Malades qui se trouvent réunis dans un même lit? Les idées des Médecins se croisent & se confondent perpétuellement par cette diversité de maladies, qui toutes exigent dans le même moment des vues différentes. Bientôt, rebutés d'un travail si pénible, & n'attendant qu'un très-foible succès de leurs soins, ils sont presque dans la dure nécessité de ne voir les Malades que pour la forme, & sans espérance raisonnable de les guérir; ajoutez à cela, que n'étant point attachés à la Maison par des appointemens suffisans, il est naturel qu'ils préfèrent des visites plus lucratives & plus flatteuses, & dont le succès est plus assuré.

On voit que dès le siècle passé, les Administrateurs eux-mêmes sentoient vivement la nécessité d'un nouvel emplacement, & nous avons dans les mains un Imprimé fait par l'Administration en 1773, qui a pour titre: *Récit de ce qui s'est passé tendant à la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu*, dans lequel on lit un Discours sur les inconvéniens de l'emplacement actuel: en voici un passage.

» Convient-il de laisser l'Hôtel-Dieu dans le même emplacement? depuis long-temps la voix publique s'y oppose. Le peu d'étendue du terrain, la corruption de l'air, celle de l'eau, le tort que cette Maison cause par son in-

» fection à tout ce qui l'environne , le danger du feu &
 » mille autres inconvéniens, semblent avoir réuni sur ce point
 » tous les suffrages , si l'on veut en excepter quelques inté-
 » rêts personnels, toujours à écarter dans un Etablissement
 » de cette nature; motifs qui d'ailleurs sont détruits par l'exis-
 » tence de l'Hôpital-Général , de celui de la Salpêtrière ,
 » de celui de Bicêtre, de celui des Invalides, qui sont tous
 » aux extrémités ou hors de la Ville.

Ce discours continue ainsi :

» Il est encore plus indispensable d'y placer un édifice
 » destiné à ne recevoir que des Malades. Inutile de cher-
 » cher l'endroit le plus convenable, on pourroit, sans hési-
 » ter, s'en tenir à l'opinion publique, qui paroît déjà avoir
 » fixé ce lieu sur le terrain au - dessous de l'Ecole Mili-
 » en face de l'Isle des Cygnes. Ce seroit purger les
 » eaux de la Seine de toutes les immondices dont elle est
 » infectée par l'Hôtel-Dieu; ce seroit procurer aux Malades
 » un air pur, un grand emplacement, de vastes cours &
 » jardins, essentiels dans leur convalescence, faciliter de
 » mieux placer leurs lits, & même de les multiplier, pour
 » que chaque Malade eût le sien, autant qu'il seroit possible.
 » Les avantages qui résulteroient de ce changement sont
 » plus faciles à concevoir qu'à calculer. Les avis sur ce point
 » ne sont pas partagés; il faut donc s'occuper des moyens de
 » parvenir à élever ce monument.

C'est d'après ces raisons, & beaucoup d'autres encore, que le Grand-Bureau de l'Hôtel-Dieu prit une Délibération, dont nous rapporterons ici les termes.

» Sur quoi, la matière mise en délibération, le Bureau
 » a arrêté que MM. les Chefs de l'Administration & deux
 » Députés du Bureau se retireroient près le Ministre du Dé-

» parlement de Paris , à l'effet de supplier Sa Majesté de vou-
 » loir bien leur accorder une Audience , & leur permettre
 » de lui représenter très-humblement les pertes que l'Hôtel-
 » Dieu a éprouvées par l'accident du 30 Décembre dernier ;
 » la nécessité de rétablir cet Hôpital dans un endroit salubre
 » & plus commode , tant pour la Ville de Paris que pour les
 » Malades mêmes , &c.

En conséquence de cette Délibération , les Chefs de l'Ad-
 ministration , Monseigneur l'Archevêque de Paris portant
 la parole , présenterent au Roi ce *Récit* , à l'effet d'obtenir
 des fonds pour l'acquisition d'un nouvel emplacement , & la
 construction d'un nouvel Hôtel-Dieu.

Tous les hommes sensibles lamentent ou écrivent sur
 cette calamité civile. Un grand Ecrivain , M. de Marmon-
 tel , animé du même zele , en a vigoureusement attaqué la
 cause , & pathétiquement décrit les effets. On ne peut lire
 sans attendrissement l'Ouvrage qu'il publia à l'occasion du
 dernier Incendie de l'Hôtel-Dieu.

M. Petit , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine
 en l'Université de Paris , dans son *Mémoire sur la meilleure
 maniere de construire un Hôpital de Malades* , s'exprime ainsi ,
 après avoir indiqué un emplacement vaste & isolé :

» On ne verra plus , à la honte de l'humanité & au scan-
 » dale de la Religion six malheureux amoncelés dans un lit ,
 » se nuire , s'alarmer , s'infecter mutuellement ; l'un se tour-
 » menter & crier , quand les autres ont besoin de repos ; on
 » ne verra plus un Moribond se confesser à côté de cinq Ma-
 » lades qui entendent tout ce qu'il dit ; un autre recevoir le
 » Viatique sur un grabat que fouille au même instant un
 » Agonisant , qui se vuide en rendant le dernier soupir ; ou

» bien un Malade qui ne peut retenir l'effet d'un purgatif
 » ou d'un émétique ; ou bien enfin dans le même lit où se
 » trouve un Frénétique , qui dans son transport forme un dé-
 » plorable contraste avec le Prêtre qui récite les prières des
 » mourans.

M. Caqué, Secrétaire du Roi, a aussi parlé avec zèle de la contagion de l'Hôtel-Dieu, & de la nécessité d'en construire un nouveau, plus spacieux & en plein air.

» L'humanité frémit, dit-il, lorsqu'elle s'arrête un instant
 » sur le tableau hideux que doit présenter cet assemblage d'in-
 » fortunés, qui, pressés les uns contre les autres, amon-
 » lés sur un triste grabat, s'offrent réciproquement les spec-
 » tacles les plus tragiques & les plus dégoûtans, & joignent
 » à l'horreur de leurs propres maux la vue effrayante de ceux
 » des autres, & le péril imminent d'une destruction prochaine,
 » dont l'image se renouvelle à chaque instant ; & *plus bas* :
 » ces considérations ont fait regarder par plusieurs personnes,
 » amies de l'humanité, l'incendie de l'Hôtel-Dieu comme
 » un accident favorable. Tant qu'il a subsisté, on n'a point
 » été pressé, par un besoin urgent, à se décider pour le mieux.
 » La réforme des abus ne vient souvent que bien long-temps
 » après qu'ils ont été découverts ; il faut des événemens, des
 » catastrophes pour la décider.

Les Etrangers eux-mêmes ne voient pas d'un œil indif-
 férent des milliers d'hommes venir innocemment chercher la
 santé dans un lieu où ils ne doivent trouver que la mort.

Voilà donc le Public & les Particuliers, les François
 & les Etrangers ; voilà en un mot les Chefs de l'Adminis-
 tration, dont le vœu se réunit sur cet objet intéressant. Tous
 sentent également que la salubrité de l'air est le premier re-
 mede à administrer aux Malades.

Les

Les Religieuses de l'Hôtel-Dieu semblent seules élever leur voix contre la voix publique, & contre celle de leurs Chefs mêmes, si nous en croyons aux déclamations répandues dans un Imprimé, ayant pour titre: *Mémoire à consulter*, à la suite duquel est une Requête au Roi. Ce Mémoire est signé par la Sœur de la Nativité, Prieure de l'Hôtel-Dieu.

Quoique ce Mémoire ait été pros crit par un Arrêt de 1773, & défavoué au Bureau de l'Hôtel-Dieu par la Prieure & par la sous-Prieure, ainsi qu'il en est fait mention dans cet Arrêt même; quoique nous ne prétendions soupçonner aucune des Religieuses d'avoir part à l'existence de ce Mémoire, parce que ce soupçon seroit injurieux, nous ne laisserons pas de combattre les raisons qu'on y allégué contre la nécessité d'un nouvel emplacement.

Il est nécessaire de démontrer qu'on ne peut opposer que des absurdités aux vérités qui déterminent le vœu public en faveur d'un nouvel emplacement.

Ce Mémoire, dont le préambule note indécemment l'Ouvrage de l'illustre Académicien dont nous venons de parler, & qui met sur le compte de l'enthousiasme, les démarches des Administrateurs auprès du Roi, affirme qu'un nouvel emplacement *ne tend à rien moins qu'à perdre l'Hôtel-Dieu, & qu'il est contraire à l'intérêt des pauvres confiés aux soins des Religieuses*. Nous allons chercher dans la Requête qui suit ce Mémoire, les raisons ou plutôt les raisonnemens sur lesquels on appuie ces révoltantes assertions.

On suppose d'abord que la construction d'un nouvel Hôtel-Dieu seroit une dépense de vingt-cinq millions, & un ouvrage de vingt ans; & comme les millions découlent aisé-

ment de la plume de l'Ecrivain, il ajoute un peu plus bas que même trente millions ne suffiroient pas pour former un Hôpital aussi commode que l'Hôtel-Dieu actuel.

Ce premier point de vue est d'abord très-effrayant. En effet, si l'on prend cette somme sur les fonds de l'Hôtel-Dieu, il est en effet ruiné : l'Hôpital aura un édifice, & ne pourra y recevoir aucun Malade. S'il faut l'obtenir de la commisération de Sa Majesté, les circonstances peuvent opposer à ce sentiment des difficultés insurmontables. Dans ces deux cas, l'Hôtel-Dieu continuera d'infecter assidument les Malades & la Capitale.

Mais de bonne foi, faut-il bien vingt-cinq millions pour construire un nouvel Hôtel-Dieu? L'emplacement doit d'abord être compté pour rien : la vente de l'ancien, qui est au centre de la ville, suffira tout au moins à l'acquisition du nouveau, qui ne peut être que dans les alentours. Il ne s'agit donc plus que du bâtiment. Nous avons vu plusieurs plans très-vastes; nous en avons fait dessiner nous-mêmes de très-étendus; nous les avons soumis aux spéculations & aux calculs de divers Architectes, d'une probité & d'une intelligence également sûres; il n'en est aucun qui en ait porté l'exécution au-delà de six millions; & il est sensible qu'il faut donner beaucoup de solidité à cet édifice, & y pratiquer toutes les commodités du service intérieur & extérieur, pour qu'il puisse absorber une si forte somme. M. Caqué seul, dans son Imprimé, a porté cette dépense à dix millions; mais aussi a-t-il eu soin d'ajouter ces mots : *En casant au plus fort*. Et il est bon de remarquer que le plan qu'il propose est deux fois plus étendu que le nôtre.

On nous opposera peut-être que six millions pris sur les

fonds de l'Hôtel-Dieu, sont encore un objet de considération; mais qui a dit à l'Auteur du Mémoire que, sur cette matière, aucun des Faiseurs de projets, pour nous servir de l'honnête expression qu'il emploie, ait eu en vue de prendre sur les fonds de l'Hôtel-Dieu les frais de la nouvelle construction? aucun n'y a seulement pensé. Pouvoient-ils proposer des moyens contraires à l'intérêt des Malades en faveur desquels ils écrivent? Non, sans doute; leur vœu à cet égard est conforme à celui de l'Administration, qui, en réclamant la bonté paternelle de Sa Majesté, lui a indiqué des moyens de l'exercer, en donnant des assignations sur les Economats, & en tournant à cet usage les pots-de-vin des Fermes Générales, &c.

Ne peut-on pas aussi destiner à un si saint Etablissement une partie du produit des Loteries pendant la construction?

L'Hôtel des Invalides réuniroit tous les avantages qu'on peut désirer dans un Hôpital tel que l'Hôtel-Dieu. La situation & la construction sont à un grand degré de perfection. Quelques distributions intérieures, & peut-être un aqueduc, pour y conduire des eaux en abondance, seroient les seuls frais à faire. Quant aux quinze cens Invalides, ils seroient sans doute commodément dans les deux Hôtels des Mousquetaires.

Ces moyens, comme on le voit, ne menacent point les fonds de l'Hôtel-Dieu; & les frais de la nouvelle construction, qui en effet pourroient être un objet de considération pour cette Maison, n'en sont pas un pour l'Etat.

D'un autre côté, est-il bien certain que l'Etat aura à supporter l'intégralité des frais de la nouvelle construction? Ne seroit-il pas aisé de prouver qu'avec plus d'ordre dans l'ad-

ministration, on pourroit aisément, & sans rien prendre sur les besoins des Malades, faire annuellement une épargne très-considérable?

L'Auteur du Mémoire passe à l'examen de la prétendue salubrité de l'air de l'Hôtel-Dieu, & il entreprend d'en fournir des preuves. « Mais, Sire, dit-il, voici un fait plus » frappant, *qui doit bien déconcerter les Faiseurs de projets*, » qui tous donnent pour motif de reconstruction dans un » nouvel emplacement, l'insalubrité de l'air.

» On a transporté de l'Hôtel-Dieu à l'Hôpital Saint-Louis » tous les Malades qu'il peut contenir actuellement. Cet Hô- » pital, où l'air est plus vif & plus pur qu'à l'Hôtel-Dieu de » Paris, est ouvert depuis le 10 Mars dernier. On n'y a pas » transporté ceux des Malades qui étoient le plus en danger; » & néanmoins le nombre des morts en cet Hôpital passe » d'un fixieme, toute proportion gardée, celui des morts à » l'Hôtel-Dieu dans le même espace de temps ».

Il y a quatre mois, à peu près, du 10 Mars au 7 Juillet, où ce Mémoire a été imprimé; & l'Auteur prend ce terme pour comparer le nombre des morts pendant ce court intervalle dans l'une & l'autre Maison.

1°. Le calcul est-il bien juste?

2°. L'espace de quatre mois n'est-il pas trop court pour pouvoir établir le nombre commun des morts dans les deux Hôpitaux? Mille accidens naturels peuvent quelquefois présenter des apparences contre l'ordre général de la nature même. Ce sont des phénomènes d'où on ne peut rien conclure.

3°. Sont-ce bien les moins dangereusement malades qu'on a transportés à l'Hôpital Saint-Louis? Ne sont-ce pas plutôt ces malheureux échappés aux flammes, dont les lits avoient

été consumés, & qui, dans la combustion générale, ont d'abord été jetés sur le carreau, d'où ils ont été transportés dans les Eglises, & de-là à Saint-Louis? Cela est très-vraisemblable; & dans ce cas, les tranfes cruelles qu'ils avoient éprouvées, & les transports qu'ils avoient soufferts, dans un temps très-froid, ont hâté les progrès des maladies, & la mort des Malades.

Ne fait-on pas d'ailleurs qu'on ne transporte à l'Hôpital Saint-Louis que les personnes attaquées de maladies chroniques, qui ne laissent, pour ainsi dire, aucun espoir de guérison?

Ces observations ne peuvent être fausses; car il ne peut être vrai que l'air infect de l'Hôtel-Dieu soit plus salubre aux Malades que l'air pur de l'Hôpital Saint-Louis.

On ne devine pas aisément l'intérêt que peut avoir l'Auteur du Mémoire à faire des paralleles, & à chercher des preuves qui accréditent la prétendue salubrité de l'air de l'Hôtel-Dieu. Parle-t-il d'après son sentiment intime, ou n'est-il qu'inspiré? Ou bien cet Auteur craint-il qu'un Hôtel-Dieu isolé laisse moins de facilité au divertissement des denrées & des effets?

Quoi qu'il en soit, il nous permettra de lui opposer à notre tour des paralleles.

Si l'air est si salubre à l'Hôtel-Dieu de Paris, quelle peut donc être la cause de la mort de tant de Malades?

Il meurt, depuis plus de cent ans, à l'Hôtel-Dieu environ un quart des Malades qui y entrent. En 1678, le Chevalier Petit, dans son état de comparaison des Hôpitaux de Paris d'avec ceux de Londres, en donne la preuve.

M. de Chamouffet démontre que pendant douze années

consécutives, il est entré à l'Hôtel-Dieu de Paris deux cens cinquante-un mille cent soixante-dix-huit Malades, & qu'il en est mort pendant ce temps soixante-un mille quatre-vingt-onze : ce qui fait presque le quart, donnant une année commune de vingt mille neuf cens trente-un Malades, dont cinq mille quatre-vingt-onze morts.

L'Hôtel-Dieu de Lyon, pendant quatre années consécutives, a reçu quarante-sept mille huit cens Malades ; & il n'en est mort que trois mille cinq cens treize : ce qui revient à-peu-près à un quatorzième, donnant une année commune de onze mille neuf cens cinquante Malades, dont huit cens soixante-dix-huit morts.

Or, s'il ne mouroit à l'Hôtel-Dieu de Paris que le quatorzième des Malades qui y entrent, ainsi qu'à celui de Lyon, ce nombre de cinq mille quatre-vingt-onze morts par année se réduiroit à quatorze cens quatre-vingt-quinze. On sauveroit donc la vie annuellement à trois mille six cens quatre-vingt-seize Malades ; & cette économie, très-possible, intéresse également l'humanité & la politique.

Le second parallèle est de la façon de l'Administration de l'Hôtel-Dieu même de Paris. Elle expose que les Hôpitaux gouvernés par les Freres de la Charité, ne perdent annuellement qu'un dixième de leurs Malades dans leur Maison de Paris ; qu'un dix-huitième dans les dix-neuf autres qu'ils ont dans l'étendue du Royaume, & qu'un quatorzième dans celles qu'ils ont à Saint-Domingue, à la Martinique & à la Guadeloupe, malgré les dangereuses influences du climat.

Encore une fois, d'où peut provenir cette triste & prodigieuse disproportion ?

L'Auteur de la Requête oppose encore à la nécessité

d'un nouvel emplacement l'avantage de la situation de l'Hôtel-Dieu.

« Il est, dit-il, au centre de Paris; & on est toujours à portée d'y administrer de prompts secours aux Malades, qu'une heure ou deux de retard, joint à la fatigue du chemin, feroit périr ».

Cette objection n'est que spécieuse. Les cas d'accidens imprévus, comme fractures, blessures, évanouissemens, &c. où un Malade a besoin de prompts secours, sont très-rares; & dans ces cas mêmes, il peut toujours les recevoir, & il les reçoit ordinairement, avant d'être transporté à l'Hôtel-Dieu, par la Charité de la Paroisse où il y a des Médecins, des Chirurgiens & des Sœurs de Charité. On ne voit jamais ces Officiers de santé refuser leur ministère aux malheureux qui en ont un pressant besoin.

Ces premiers secours une fois administrés, & le Malade une fois placé sur un brancard, dans une litiere ou dans un bateau commode, un quart-d'heure de plus, ou même une demi-heure, le fatigue bien peu. D'ailleurs cette durée ne fauroit être d'une considération à balancer les avantages inestimables de la salubrité de l'air.

L'Auteur du Mémoire, qui fait arme de tout, prétend encore que les cent Chirurgiens externes qui, sans autre intérêt que celui de s'exercer dans leur profession, viennent panser les Malades à l'Hôtel-Dieu, ne pourront plus continuer les mêmes fonctions, à raison de l'éloignement de cet Hôpital.

On sait qu'outre les cent Externes qui ont le droit de porter le tablier, il y en a un bien plus grand nombre qui aspirent successivement à les remplacer, & qui en attendant sont spectateurs des opérations.

Comment peut-on penser que les jeunes-gens, effrayés d'un quart-d'heure de chemin, renonceront aux facilités qu'ils ont d'acquérir la connoissance & l'habitude des opérations de leur état ?

Il eût été bien plus raisonnable de dire, que l'affluence en sera encore bien plus grande dans le nouvel Hôtel-Dieu. Tous s'empresseront à l'envi d'aller dans un lieu sain, faire ou voir des opérations dont les suites seront bien plus heureuses.

Il est même très-vraisemblable que la Faculté de Médecine & l'Académie de Chirurgie se réuniront pour solliciter ce salutaire changement.

Enfin il entre dans le plan que nous avons publié, & dont nous avons déjà parlé, d'attacher à l'Hôtel-Dieu, par un bon traitement, un nombre suffisant de Médecins & Chirurgiens, qui y demeureront, afin que cette Maison trouve toujours dans son sein même les secours dont elle a besoin.

Il n'est donc aucun obstacle réel qui s'oppose à la construction d'un Hôtel-Dieu dans un nouvel emplacement ; & le seul Ouvrage qu'on ait publié contre la nécessité de cet Etablissement, ne sauroit produire que de l'étonnement, & une juste animadversion.



*TABLEAU en recette & dépense, tiré sur les registres de l'HOTEL-DIEU,
& présenté au Roi par MM. les Administrateurs en l'année 1773.*

RECETTE.			DÉPENSE.		
ART.	NATURE DES REVENUS.	SOMMES.	ART.	NATURE DES DÉPENSES.	SOMMES.
1	En Bienfaits de nos Rois, . .	320,304 l. 4 f. 4 d.	1	Fondations à divers Hôpitaux, .	41,915 l. 11 f. 6 d.
2	Loyers de Maisons,	278,567 4 6	2	Gages & Appointemens, . . .	63,181 7 »
3	Fermages,	107,263 » 6	3	Charge des Biens,	4,341 4 »
4	Rentes sur les Aydes & Gabelles, .	341,230 19 7	4	Réparations,	203,986 2 3
5	Autres Rentes & Cens,	84,928 11 5	5	Rentes,	28,233 5 4
6	Boucherie de Carême,	50,000 » »	6	Bled, Mouture & Panneterie, .	* 221,984 1 10
7	Boucherie des Incurables, . .	45,813 » »	7	Vin, Entrées, Caves,	** 217,414 10 »
8	Spectacles,	73,106 10 6	8	Bois,	54,623 » »
9	Sacristie, Église, Sage-Femmes, Habits, Futailles & Son, . .	48,225 18 9	9	Dépenfier,	308,015 » »
10	Quêtes,	2,483 13 6	10	Cuisine,	88,350 » »
11	Legs & Aumônes,	9,072 15 9	11	Marchandises,	36,278 10 »
	TOTAL	1,360,995 l. 18 f. 10 d.	12	Apothicairerie,	44,985 16 6
			13	Remboursement aux Incurables,	60,000 » »
			14	Écurie,	9,958 10 »
				TOTAL	1,383,266 l. 18 f. 5 d.

REMARQUE SUR LA DÉPENSE DE L'HOTEL-DIEU.

PAR le relevé d'une longue suite d'années, le nombre commun des Malades de l'Hôtel-Dieu chaque jour est d'environ 2700, donnant annuellement 985,500 journées de maladie.

En supposant que la dépense pour chaque Malade n'excede pas 20 f. par jour, il y auroit, selon la recette ci-dessus, une épargne annuelle d'environ 400,000 liv.

Par le Tableau des Malades, exposé journellement dans l'Eglise de l'Hôtel-Dieu, on voit que le nombre des Officiers & Domestiques destinés à les servir, est ordinairement depuis 650 à 690; cependant il est facile de démontrer qu'il ne faut pas 400 personnes pour faire le service de 3000 Malades dans cette Maison, sur-tout si la construction en étoit commode.

L'Ordonnance du Roi de l'année 1747, concernant les Hôpitaux Militaires, tit. XXIX, art. XIV, fixe le nombre des Chirurgiens à un pour 50 Malades, & à un pour 15 Blessés; au titre XXX, art. IV, elle fixe les Apothicaires à un pour 50 Malades ou Blessés, indistinctement; & au tit. XXXI, art. I, elle fixe les Infirmeries à un pour 20 Malades, & à un pour 12 Blessés.

Les Médecins, les Chirurgiens & les Apothicaires à la charge de l'Hôtel-Dieu, étant fixés & secondés par un grand nombre d'Externes qui y accourent en foule pour s'instruire, il n'y a que les Prêtres, les Officiers de plume, les Infirmeries & les Domestiques qui soient entièrement à la charge de cette Maison.

** Article du Pain.*

Selon notre Projet d'administration, 251 Officiers de santé, y compris les Religieuses & les Infirmeries, consommeront au plus chacun une livre & demie de Pain, faisant ensemble, 376 livres.

89 Domestiques, chacun deux livres, faisant . . . 178

2700 Malades, chacun 12 onces, faisant . . . 2025

TOTAL 2579 livres.

Ces 2579 liv. de pain à 2 f. 3 d. la livre, font par jour la somme de 290 liv. 7 f. 9 d., & annuellement celle de 105,991 l. 8 f. 9 d. au lieu de 221,984 l. 1 f. 10 d. que porte le Tableau.

*** Article du Vin.*

Selon le même Projet, 30 Officiers de la première classe consommeront chacun une pinte & demie de vin, faisant ensemble, 45 pintes.

221 Officiers de la seconde classe, chacun une pinte, faisant 221

89 Domestiques, chacun demi-bouteille, faisant . . 44 ½

2700 Malades, chacun demi-seTier, faisant . . 675

TOTAL 985 p. ½

Ces 985 pintes & demie, à 5 f. la pinte, font par jour la somme de 246 l. 7 f. 6 d., & annuellement celle de 89,926 l. 17 f. 6 d., au lieu de 217,414 l. 10 f. que porte le Tableau.

**TABLEAU en recette & dépense, tiré sur les registres de l'Hôtel-Dieu
& présenté au Roi par M. les Administrateurs en l'année 1773.**

RECETTE			DEPENSE		
ART.	NATUREL DES REVENUS	SOMMES	ART.	NATUREL DES DÉPENSES	SOMMES
1	En Bénéfices de nos Rois	220,000	1	Fondations à divers Hôpitaux	41,915
2	Loyers de Maisons	178	2	Salaires & Appointements	67,181
3	Revenus de la Couronne	10,000	3	Charges des Bénéfices	4,441
4	Revenus de la Ville & de la Paroisse	341,250	4	Reparations	203,000
5	Antes Royaux & de la Cour	10,000	5	Revenus	18,333
6	Bénéfices de l'Université	10,000	6	Rent. d'Aliments & de l'habillement	11,984
7	Bénéfices de la Faculté de Médecine	10,000	7	Vin, Cuisines, Garces	21,414
8	Bénéfices de la Faculté de Théologie	10,000	8	Bois	74,603
9	Bénéfices de la Faculté de Droit	10,000	9	Dépenses	308,017
10	Bénéfices de la Faculté de Philosophie	10,000	10	Garces	82,330
11	Bénéfices de la Faculté de Médecine & de Chirurgie	10,000	11	Marchandises	36,278
12	Bénéfices de la Faculté de Théologie & de Philosophie	10,000	12	Appointements	44,987
13	Bénéfices de la Faculté de Médecine & de Chirurgie	10,000	13	Remboursement des Indemnités	60,000
14	Bénéfices de la Faculté de Théologie & de Philosophie	10,000	14	Revenus	2,928
TOTAL		1,382,266	TOTAL		1,382,266

REMARQUE SUR LA DÉPENSE DE L'HÔTEL-DIEU.

* Article du Pain.

Selon notre Procès d'administration, 21 Officiers de l'année, conformément aux Bénéfices & les Indemnités, conformément au prix de pain une livre de pain de Paris, faisant ensemble, 376 livres.

82 Domestiques, chacun deux livres, faisant 178

2700 Malades, chacun 12 onces, faisant 324

TOTAL . . . 578 livres.

Ces 578 livres de pain à 1/3 de la livre, font par jour la somme de 200 liv. 10 s. 6 d. et annuellement celle de 73,500 liv. 10 s. 6 d. au lieu de 21,984 liv. 10 s. 6 d. que porte le Tableau.

* Article du Vin.

Selon le même Procès, 30 Officiers de la première classe, conformément chacun une pinte & demie de vin, faisant ensemble, 45 pintes.

21 Officiers de la seconde classe, chacun une pinte, faisant 21

82 Domestiques, chacun demi-pinte, faisant 41

2700 Malades, chacun demi-pinte, faisant 1350

TOTAL . . . 1381 p. 1/2

Ces 1381 pintes & demie, à 1/3 de la pinte, font par jour la somme de 460 liv. 10 s. 6 d. et annuellement celle de 168,600 liv. 10 s. 6 d. au lieu de 21,984 liv. 10 s. 6 d. que porte le Tableau.

Par le relevé des Bénéfices & des Indemnités, la somme de 1,382,266 liv. 10 s. 6 d. est le total de la dépense de l'Hôtel-Dieu, qui est de 1,382,266 liv. 10 s. 6 d. et annuellement celle de 168,600 liv. 10 s. 6 d. que porte le Tableau.

En supposant que la dépense pour chaque Malade & excède pas 20 s. par jour, il y auroit, selon la recette ci-dessus, une dépense annuelle d'environ 400,000 liv.

Par le Tableau des Malades, exposé journellement dans l'Hôtel-Dieu, on voit que le nombre des Officiers & des Bénéfices destinés à la cure, est de 21 Officiers de la première classe, 21 Officiers de la seconde classe, 82 Domestiques, & 2700 Malades, qui font ensemble 2804 personnes pour faire la cure de 2700 Malades dans cette Maison, sur tout si la consommation en étoit considérable.

L'Ordonnance du Roi de l'année 1764, concernant les Hôpitaux de Paris, en 1764, art. 11, fixe le nombre des Chirurgiens à un pour 20 Malades, & 4 ou 5 pour 100 Blessés; au lieu de 17, elle fixe les Apothicaires à un pour 20 Malades ou Blessés, indistinctement, & au lieu de 17, elle fixe les Infirmeries à un pour 20 Malades, & 4 ou 5 pour 100 Blessés.

Les Médecins, les Chirurgiens & les Apothicaires à la charge de l'Hôtel-Dieu, étant fixés & secondés par un grand nombre d'Infirmeries qui vacourent en toute pour s'insinuer, il y a que les Prêtres, les Officiers de pique, les Indemnités & les Domestiques qui sont en charge de cette Maison.

